

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. Coldwell, appuyé par M. Gillis: Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots "des droits du Parlement", des mots suivants:

"et du fait de ne pas avoir annoncé de mesure législative établissant un programme complet d'assurance-santé à l'échelon national, qui prévoit la participation des provinces".

Le débat se poursuit, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Murphy (Westmorland).

Un message est reçu du Sénat aux fins d'informer cette Chambre que les honorables sénateurs Barbour, Blais, Bouffard, Bradette, Bradley, Comeau, Davies, Euler, Isnor, McGrand, Nicol, Savoie, Smith (Colombie-Britannique), Stambaugh, Turgeon et Wood ont été constitués en un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, durant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet desdits travaux d'impression du Parlement.

Un message est reçu du Sénat en vue d'informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Beaubien, Fergusson, Haig, Hodges, Howard et McLean ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Un message est reçu du Sénat pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables sénateurs Aseltine, Blais, Cameron, Fournier, Gershaw, Gouin, Lambert, McDonald, Reid, Vien, Wall et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider Son Honneur le Président à administrer la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et à agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gardiner, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1956, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre 66 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par M. McCann, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureaux secondaires et principaux, ainsi qu'à l'accise et aux impôts sur le revenu du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1956, conformément à l'article 5 de la Loi sur le ministère du Revenu national, chapitre 235 des Statuts révisés du Canada (1952).